

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 31 mai 2021**

N° 110/05/2021 : ATTRIBUTION DES AIDES A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PUBLICS DU GMCA : OPERATIONS "EMERAUDE" 66 LOGEMENTS ET "OLYMPE DE GOUGES" 42 LOGEMENTS - HUBERT GOUZE A MONTAUBAN - PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 31 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 25 mai 2021.

Présents Titulaires : 42

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel de LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Pauline FORESTIE, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jean-François GARRIGUES à Marie-Claude BERLY, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

**Monsieur Jean-Louis IBRES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Les opérateurs du logement social peuvent prétendre auprès du Grand Montauban à une aide financière directe et forfaitaire d'un montant de 2 000 € par logement, sous réserve de remplir des conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides à la construction de logements sociaux publics du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, adopté le 28 décembre 2011 par le Conseil Communautaire.

Patrimoine Languedocienne a livré au mois d'avril 66 logements locatifs collectifs (26 PLUS et 40 PLS) destinés aux jeunes et a livré fin mai des logements locatifs collectifs (13 PLAI et 29 PLUS) intergénérationnels à destination des ménages et des personnes âgées, au 282 boulevard Hubert Gouze à Montauban.

Ces opérations s'inscrivent dans un projet de mixité sociale, puisque le programme est complété de 14 logements PSLA individuels pour de l'accession sociale à la propriété actuellement en cours d'achèvement. De plus, Patrimoine Languedocienne est à la recherche d'un promoteur pour la construction de logements à loyer libre sur le même site.

Patrimoine Languedocienne a obtenu un accord de principe sur l'attribution d'une aide de 2 000 € par logement au vu de ce projet d'ampleur. Une attestation de subvention du GMCA a été remise par un courrier daté du 13 avril 2018.

La demande de subvention a été adressée au service Habitat complétée et signée, accompagnée du dossier technique de demande de financement et du tableau de suivi général des projets.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 26 mai 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une aide de 2 000 € par logement soit 132 000 € pour la résidence « Emeraude » et 84 000 € pour la résidence « Olympe de Gouges ».

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

07 JUIN 2021

De sa publication et/ou affichage le :

07 JUIN 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 mai 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

